



Actuellement, il est difficile pour les personnes qui ont la charge d'enfants de parvenir à concilier leurs aspirations personnelles avec leur vie professionnelle, le temps libre des enfants, le souci d'assurer leur bien-être et leur épanouissement durant ce temps.

Face à la demande croissante, des structures d'accueil et des initiatives diverses se sont multipliées en Communauté française. Suite à ce foisonnement, une nécessité de coordination s'est fait sentir.

Sur base de ce constat, un décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants de 2 ans et demi à 12 ans durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire a vu le jour. Le décret confie aux communes la coordination de l'offre d'accueil sur leur territoire. Deux objectifs distincts sont énoncés : la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien de l'accueil extrascolaire.

Le décret invite à s'inscrire dans une dynamique de qualité :

Contribuer à l'épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leur rythme;

Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu;

Faciliter et consolider la vie familiale, en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux parents de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité;

Faciliter la formation continue du personnel;

La commune de Colfontaine s'inscrit dans cette dynamique depuis plusieurs années via une coordination de l'accueil extrascolaire. Ainsi, depuis 2000, un état des lieux et une analyse des besoins de la population ont été effectués. Des garderies sont mises à la disposition des parents dans toutes les écoles communales. Des garderies décentralisées ont également été créées en semaine de 15h30 à 20h00, le mercredi de 12h30 à 20h et durant la moitié des congés scolaires.

Le souci actuel de la coordination de l'accueil du temps libre de la commune de Colfontaine est de continuer à impulser des projets dans le cadre de son Programme CLE et de la collaboration de ses opérateurs d'accueil ainsi que de ses partenaires.